

**Le Secrétaire** ,  
Section C.F.D.T - SDIS 33  
56, Cours du Maréchal Juin  
33000 Bordeaux

à

**Monsieur le Président du Conseil  
d'administration du SDIS de la Gironde**  
22, Boulevard Pierre 1<sup>er</sup>  
33081 Bordeaux

Bordeaux, 26 avril 2018

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, une réunion est organisée, à votre initiative, avec l'ensemble des organisations syndicales du SDIS de la Gironde, le 14 mai 2018.

La CFDT souhaite disposer d'éléments précis, afin d'avoir un éclairage complet de l'ensemble des paramètres et des impacts pour les agents et l'établissement de cette réforme.

En effet, à ce jour, seul le nombre d'agents promouvables dans les différents grades de la filière SPP de catégorie C est porté à notre connaissance au travers des ratios présentés chaque année en comité technique.

Or, cette réforme de la filière - non signée par la CFDT - soulève des problématiques abordées lors de notre rencontre le 15 février 2018 : perte de traitement (NBI, indemnités), perte de responsabilités en terme d'emplois opérationnels et absence de perspective sur les nominations futures.

Pour autant, la CFDT souhaite s'inscrire dans une logique constructive et transparente à l'égard des agents. Dans cette optique et en vue de la prochaine réunion du 14 mai prochain, la CFDT sollicite la transmission par le SDIS de données suivantes à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- Le nombre total d'agents par grade et le nombre de promouvables par grade et par âge
- La pyramide des âges sur la catégorie C avec le nombre prévisionnel de départs pour les 5 ans à venir
- Le nombre d'agents concernés par la perte de NBI et indemnité de responsabilité par grade
- Le nombre d'agents concernés par la perte de responsabilités en terme d'emplois opérationnels

Ces éléments devraient permettre d'avoir une photographie sur laquelle des propositions pourraient se dégager.

Enfin, la CFDT demande également la création d'un groupe de travail portant sur la détermination de critères en matière de mobilité, de promotion et d'avancement.

Dans l'attente de votre accord sur ces demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

**Le secrétaire**



Jonathan MANSOT